

## **Compte-rendu Sous-commission CVEC Initiatives Etudiantes :**

**Mardi 12 avril 2022**

### **Personnes présentes :**

- NAVARRO Nicolas, Vice-président culture et vie étudiante
- LAURISSE Quentin, vice-président étudiant
- COUDURIER Thomas, élu GAELIS
- CHICHET Matéo Thomas, élu Solidaires étudiant.es
- COSTE Alexandra, chargée de projet vie étudiante maison des étudiants métropole de Lyon
- RITTER Françoise, vice-présidente de la section Rhône MGEN
- LOBRY Cathy, DGA DVEC
- SOLLI Pascal, responsable service culture
- FOURNEL Carole, responsable service de la vie étudiante
- POLETTE Claudine, référente vie étudiante
- SENIGOUT Emmanuel, référent vie Etudiante

### **Personnes excusées :**

- MATTAFIRI Virginie, référente vie Etudiante

### **Ordre du jour :**

- Approbation du CR de la commission du mardi 15 mars 2022.
- Projets :
  - Projet annuel 2022-23 (*Stud'Archéo*)
  - Projet After work cuisine (*BDE ISPEF*)
  - Projet Week End de Formation (*GAELIS*)
- Questions diverses

### **I- Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte-rendu de la commission du 15.03.2022 est approuvé à l'unanimité des personnes qui étaient présentes à cette commission.

### **II- Projets étudiants**

### 1. Projet annuel 2022-23 (*Stud'Archéo*)

Nature du projet : La demande de subvention concerne le projet annuel de l'association d'archéologie, pour la prise en charge de ses frais de fonctionnement, pour l'acquisition de matériel supplémentaire et pour la mise à disposition d'un espace de stockage ainsi que pour l'organisation d'ateliers et d'évènements.

Subvention demandée : 1430€ + 17€ subvention en nature

Avis : L'association ne s'est pas présentée... sa demande de subvention ne sera donc étudiée que lors de la prochaine commission le mardi 03 mai 2022.

### 2. Projet After work cuisine (*BDE ISPEF*)

Nature du projet : Le but de ce projet est de proposer à des étudiant.es la possibilité de partager un moment conviviale en préparant un repas en commun afin de créer du lien entre étudiant.es lyonnais.es et étudiant.es internationaux.alles.

Subvention demandée : 474 €

Avis : Avis favorable, ce projet est soutenu à hauteur de 474 € versés en 1 fois. Un bilan moral et financier (accompagné des justificatifs) devra être fourni dans un délai de 2 mois après la réalisation du projet. Pour la suite des projets, il est demandé à l'étudiante de prendre contact avec le SSU (diététicienne) et le BEI pour présenter son projet.

### 3. Projet Week End de Formation (*Gaelis*)

Nature du projet : Il s'agit d'un week-end de formation permettant d'initier les étudiant.es à l'engagement associatif ou au rôle d'élu.e, aux bases du fonctionnement associatif et d'administration via des formations ciblées proposées par des formateurs.trices étudiant.es bénévoles.

Subvention demandée : 8000 €

Avis : Avis favorable, ce projet est soutenu à hauteur de 4500 € versés en 2 fois : 3000 € de suite et 1500 € à la transmission du bilan moral et financier (accompagné des justificatifs). La subvention accordée a été calculée pour une participation à hauteur de 90 étudiant.es inscrit.es à Lyon2 (50 €/étudiant.es). A l'issue de l'évènement, la commission demandera donc à l'association de lui fournir la liste des participant.es inscrit.es à Lyon2 (avec les numéros étudiant.es et émargement) et adaptera son second versement en conséquence.

### **III– Questions diverses :**

Afin d’assurer l’équité pour les prochaines demandes de subventions des organisations représentatives concernant l’organisation de congrès, il a été acté que :

- Seuls les événementiels de proximité (échelle locale) peuvent faire l’objet d’une subvention.
- Un seul évènementiel annuel de regroupement/formation des élu.es peut faire l’objet d’une subvention.
- la demande de subvention ne sera recevable que si une participation financière des étudiant.es est demandée lors de cet évènementiel.
- La subvention s’appliquera uniquement pour les étudiant.es inscrit .es à Lyon2 sur la base d’un forfait de 25€ pour les évènements sans hébergement (transport et/ou restauration) et 50 € pour les évènements avec hébergement (transport, la restauration et l’hébergement).
- Si la subvention est votée, elle fera l'objet de 2 versements. Pour obtenir le second versement, l'association s’engage à fournir le listing des étudiant.es Lyon2 présent.es (NOM Prénom Numéro étudiant.es émargement).

**Date de la prochaine sous-commission :**

**Mardi 3 mai 2022**